



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

Vannes, le **18 DEC. 2019**

APPEL A PROJETS – ANNÉE 2020
Plan Départemental d'Action de Sécurité Routière
P.D.A.S.R.

Parce que les accidents routiers sont toujours nombreux, et que la sécurité routière demeure une priorité nationale (objectif de réduire de moitié la mortalité routière en passant le seuil des 2000 tués sur les routes à l'échéance 2020), l'État soutient les initiatives des acteurs locaux et des associations visant à lutter contre l'insécurité routière dans le cadre de son **Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière**.

En 2019 pour le Morbihan, le bilan provisoire de l'accidentologie montre une hausse du nombre des accidents, une diminution du nombre des blessés et un nombre de personnes tuées en augmentation. Devant ce constat, il s'avère nécessaire de redoubler d'effort, en proposant de nouvelles actions locales de prévention au plus près des usagers de la route.

S'inscrivant dans les priorités du Document général d'orientations (D.G.O. 2018-2022), qui définit les grands enjeux de la sécurité routière dans le département, le P.D.A.S.R. se doit d'apporter des réponses concrètes et adaptées aux particularités départementales pour lutter efficacement contre l'insécurité routière.

Dans ce cadre, afin d'élaborer un programme annuel cohérent, la Préfecture du Morbihan lance son appel à projets avec ambition de soutenir les projets de vos structures ou associations visant à la pédagogie, la sensibilisation, l'éducation ou la communication.

Les projets devront s'inscrire dans le cadre des 5 enjeux fixés par le document Général d'Orientations (2018-2022) :

- **Risque routier professionnel ;**
- **Alcool et/ou stupéfiants ;**
- **Jeunes ;**
- **Seniors ;**
- **Les deux roues motorisés.**

Pour élaborer vos projets, vous pourrez vous rapprocher de la coordination sécurité routière de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ainsi qu'auprès des partenaires et associations qui ont un réel savoir faire en la matière.

Je vous invite donc à vous inscrire dans cette dynamique engagée en matière de lutte contre l'insécurité routière, en déposant votre dossier, d'ici le 28 février 2020, délai de rigueur.

Je vous remercie de bien vouloir assurer une large diffusion du présent appel à projets auprès des différentes structures et établissements placés sous votre autorité, voire de tout acteur local susceptible d'entreprendre une action pertinente dans ce domaine.

Au-delà, il s'agit pour les services de l'État d'accompagner les porteurs de projets dans leur démarche, et de leur permettre de prendre connaissance du réseau d'acteurs locaux. Dans ce cadre, je vous invite, à me faire part de vos projets (y compris ceux pour lesquels vous ne sollicitez pas une aide financière, ni mise à disposition de moyen matériel), de manière à :

- diffuser et valoriser les bonnes pratiques à l'échelle départementale ;
- développer un réseau d'acteurs de proximité et susciter les démarches partenariales ;
- susciter les actions ou opérations de sensibilisation auprès d'acteurs dans des territoires concernés par une accidentalité routière mais non couverts par des actions de prévention.

Ainsi, le PDASR pourra refléter l'ensemble des opérations de sensibilisation à la sécurité routière conduites dans le département.

Je vous remercie de votre implication et de votre contribution dans la lutte contre l'insécurité routière.

Pour le Préfet,
La Sous-préfète, Directrice de Cabinet



Véronique Solère